



---

Canada Development  
Investment Corporation

La Corporation de développement  
des investissements du Canada

Rapport Annuel 2015





---

Canada Development Investment Corporation    La Corporation de développement des investissements du Canada

## Table des matières

<b>Rapport au ministre</b>	<b>2</b>
<b>Administrateurs et dirigeants</b>	<b>3</b>
<b>Pratiques de gouvernance d'entreprise</b>	<b>6</b>
<b>Conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</b>	<b>7</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>7</b>
<b>Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers</b>	<b>15</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants</b>	<b>16</b>
<b>États financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada - 31 décembre 2015</b>	<b>17</b>

### Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay  
Bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

**Téléphone :** 416 966-2221  
**Télécopieur :** 416 966-5485  
**Site Web :** [www.cdev.gc.ca](http://www.cdev.gc.ca)

## Rapport au ministre

---

**L'honorable William Francis Morneau**  
**Ministre des Finances**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par l'entremise de sa filiale entièrement détenue, Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »), la CDEV a mené à bien la vente de l'intégralité de ses actions ordinaires de General Motors en avril 2015. Le produit de la vente s'est élevé à 3,3 milliards de dollars et la transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 2,1 milliards de dollars. Nous avons versé un dividende de 3,2 milliards de dollars au gouvernement à même le produit de la vente. Depuis que GEN a reçu les actions de GM en 2009, elle a comptabilisé une hausse de valeur de 4,3 milliards de dollars.

À titre de mandataire du gouvernement du Canada, nous avons, au cours de l'exercice, continué à préparer la vente de Ridley Terminals Inc.

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), notre autre filiale importante entièrement détenue, a connu une année marquée par une importante volatilité, les cours moyens du pétrole brut Brent en dollars américains ayant chuté de 47 % par rapport aux cours de 2014. En 2015, la SGCH a versé 31 millions de dollars en redevances provinciales, 9 millions de dollars en participation au bénéfice net, 18 millions de dollars en impôts provincial et fédéral ainsi que 30 millions de dollars en dividendes à la CDEV, soit 67 millions de dollars de moins qu'en 2014. Le faible niveau des coûts d'exploitation du champ Hibernia permet à la SGCH de maintenir sa rentabilité, même si cette dernière évolue dans un contexte de faiblesse des prix du pétrole.

Canada Eldor Inc., notre troisième filiale entièrement détenue, qui est responsable de la gestion des questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs, a continué de rembourser à Cameco les coûts engagés pour ses travaux de remise en état du site minier près d'Uranium City, en Saskatchewan. Un plan a été mis en œuvre pour rendre les biens gérés par Cameco en notre nom au Programme de contrôle institutionnel de la province de Saskatchewan d'ici 2023.

En 2015, la CDEV n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédits parlementaires.

Au nom du conseil d'administration,



Michael P. Mackasey  
Le président du Conseil,  
La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 10 mars 2016

## Administrateurs et dirigeants au 10 mars 2016

---

### Ministre responsable de la CDEV

L'honorable William Francis Morneau  
Ministre des Finances

---

### Conseil d'administration

**Michael P. Mackasey** <sup>2), 3)</sup>

Président du Conseil  
La Corporation de développement des  
investissements du Canada  
Directeur général et chef des marchés des capitaux  
Marchés financiers Macquarie Canada  
Mississauga (Ontario)

**Jennifer Reynolds** <sup>1)</sup>

Président et chef de la direction  
Women in Capital Markets  
Toronto (Ontario)

**Ted Howell, CPA, CA, M.B.A.** <sup>1), 3)</sup>

Administrateur  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

**Mary Ritchie, FCPA, FCA** <sup>1)</sup>

Chef de la direction  
Richford Holdings Ltd.  
Edmonton (Alberta)

**Sandra Rosch** <sup>2), 3)</sup>

Présidente  
Stonecrest Capital Inc.  
Toronto (Ontario)

**Nicholas Wemyss, P.Geo.** <sup>2), 3)</sup>

Administrateur  
Victoria (Colombie-Britannique)

---

### Dirigeants

**Michael Carter**

Vice-président exécutif

**Andrew Staff, CPA, CA**

Vice-président, finances

**Zoltan Ambrus**

Vice-président

**Noreen E. Flaherty, BA, LLB**

Secrétaire général

### Comités du conseil

<sup>1)</sup> Comité d'audit

<sup>2)</sup> Comité de nomination et de gouvernance

<sup>3)</sup> Comité des ressources humaines et de la rémunération

## Rapport annuel – Puces pour :

---

**Notre vision :** être la ressource principale du gouvernement du Canada en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard de ses actifs commerciaux.

**Notre mission :** agir dans le meilleur intérêt du Canada, au nom du ministre des Finances, pour mettre en œuvre d'excellentes appréciations et pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard des actifs du gouvernement.

**La Canada GEN a vendu 73 millions d'actions ordinaires de GM aux termes de l'une des transactions de bloc non enregistrées les plus importantes jamais conclues, pour un produit en trésorerie de 3,3 milliards de dollars. La vente a donné lieu à un profit de 2,1 milliards de dollars.**



Conseil d'administration de la CDEV et SGCH

Arrière : M. Ritchie, M. Mackasey, J. Reynolds, S. Rosch, T. Howell  
Avant : M. Carter, M. Todd, N. Wemyss

**La Société de gestion Canada Hibernia a généré des produits nets tirés du pétrole brut de 128 millions de dollars au cours de l'exercice, le volume des ventes atteignant 2,5 millions de barils. Dans une année marquée par la chute de 41 % des prix réalisés du pétrole et par le recul de 22 % de la production de pétrole, la SGCH a tout de même généré un profit de 54 millions de dollars.**

La CDEV a déclaré 3,3 milliards de dollars en dividendes en 2015 au gouvernement.



## Pratiques de gouvernance d'entreprise

---

La CDEV (anciennement la « CDIC ») rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDEV qu'elle « devrait dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis 2007, la Corporation a mené à bien de nouveaux mandats, notamment l'acquisition et le dessaisissement d'actifs, en plus de conseiller le gouvernement relativement à d'autres participations.

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Le conseil d'administration est actuellement composé du président et de cinq autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes, qu'ils mettent à profit dans l'exercice de leur fonction. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDEV.

Le taux de participation aux réunions du conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps nécessaire, hors des réunions du conseil d'administration, aux activités et à la gouvernance de la Corporation. La CDEV et toutes ses filiales possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement.

Chaque année, le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture, ainsi que les mandats confiés à la Corporation. Les risques sont recensés et gérés tout au long de l'exercice. Le conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle les administrateurs examinent, entre autres, les objectifs de la Corporation d'un point de vue stratégique.

Pour l'aider à assurer la responsabilité de gérance qui lui incombe à l'égard de la CDEV, le conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le comité de nomination et de gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit. Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation. Il continue de passer en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, il prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure souhaitées du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du conseil d'administration, le cas échéant. Le comité des ressources humaines et de la rémunération appuie le conseil d'administration pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen de la rémunération des cadres. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation.

Le conseil d'administration entretient des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur son site Web et une réunion annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre des Finances et d'autres représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour la préparation et leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, le cas échéant. Les administrateurs ont également droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et, conséquemment, modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance. À cette fin, la CDEV a mis en œuvre une directive relative aux dépenses de voyages en 2015.



## Conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

---

Les principales activités de la CDEV, à titre de mandataire, ont trait à la gestion de la vente potentielle de certains actifs du gouvernement, à sa participation au programme d'examen de la gestion des actifs du gouvernement et à l'exercice de fonctions administratives du siège social pour le compte de la Corporation et de ses filiales.

En vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (la « LCEE de 2012 »), la CDEV est tenue de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou si elle pourrait réaliser le projet sur un territoire domanial. La CDEV s'engage à évaluer de tels projets qui devraient faire l'objet d'une évaluation aux termes de l'article 67 et, par conséquent, à faire rapport au titre des activités qu'elle a exercées en vertu de l'article 71 de la LCEE de 2012. Toutefois, la CDEV a déterminé qu'aucune des activités qu'elle a exercées en 2014 et 2015 ne conduit à une telle évaluation ou à une telle obligation de faire rapport conformément à la LCEE de 2012.

## Rapport de gestion

---

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

## Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de trois filiales entièrement détenues, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient et gère la participation du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. Constituée en 2009, GEN a détenu des actions ordinaires de General Motors Company (« GM ») jusqu'en avril 2015, et des actions privilégiées de cette dernière jusqu'en décembre 2014.

Depuis la création de la CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des placements de la Couronne dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de la Couronne par la CDEV jusqu'en 2015 comprennent Canadair Limitée, de Havilland Aviation du Canada, Limitée, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, une participation dans Chrysler et les actions ordinaires et privilégiées que nous détenions dans GM. Le total du produit en trésorerie de toutes ces activités de dessaisissement versé à la Couronne jusqu'en 2015 a atteint environ 8,1 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé 1,93 milliard de dollars en dividendes cumulatifs découlant des activités. Depuis 2010, GEN a touché des revenus de dividendes tirés des actions de GM de 380 millions de dollars.

L'équipe de gestion de la CDEV, à Toronto, qui est dirigée par le vice-président exécutif, travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes de la passation des marchés et le conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la Corporation et de ses filiales. Les membres de l'équipe de gestion de la SGCH, à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Cette équipe, dirigée par le président-directeur général de la SGCH, fournit une expertise dans les secteurs techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

Au cours de l'exercice, la CDEV a modifié ses lignes directrices et ses politiques en matière de voyages et d'accueil dans le but de les harmoniser avec les lignes directrices en cours du Conseil du Trésor, notamment les politiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements. Les dépenses de voyages et d'accueil des administrateurs et dirigeants de la CDEV et de ses filiales sont affichées sur notre site Web chaque trimestre. En 2015, la CDEV et ses filiales ont engagé des dépenses de voyages de 348 000 \$, des dépenses d'accueil de 3 000 \$ et des dépenses de conférences de 9 000 \$.

### Rendement de la Corporation

#### Principaux objectifs du plan d'entreprise de 2015 :

- Gérer notre participation dans le champ pétrolière Hibernia par l'entremise de la filiale SGCH et nous assurer que cet actif est disponible à la vente au moment opportun.
- Gérer, par l'entremise de GEN, nos avoirs dans GM dans une perspective commerciale et nous assurer que ces actifs sont disponibles à la vente lorsque le marché et les autres conditions y sont propices.
- Continuer de superviser la gestion des obligations de CEI.
- Gérer les processus de dessaisissement d'actifs du gouvernement, notamment la vente éventuelle de Ridley Terminals Inc.
- Poursuivre notre participation au programme d'examen de la gestion des actifs du gouvernement, selon les besoins du ministère des Finances.
- Demeurer en mesure d'assumer toutes les tâches de façon efficace.
- Être prêts à répondre aux besoins du gouvernement en ce qui a trait à tout mandat futur compte tenu des moyens et des compétences de la Corporation.

#### Rendement

Conjointement avec nos filiales, nous poursuivons la gestion de nos placements et de nos obligations, comme il est décrit ci après :

#### La Corporation de développement des investissements du Canada

Nous avons dirigé des conseillers financiers et juridiques et nous avons contribué au processus de projet de mise en vente en ce qui a trait à la vente éventuelle des actifs du gouvernement en collaboration avec les ministères fédéraux qui en sont responsables. Nous sommes toujours prêts à exécuter les projets relatifs à l'examen de la gestion des actifs du gouvernement et à d'autres mandats compte tenu de nos moyens et de nos compétences tout en exerçant efficacement l'ensemble de nos activités.

Nous avons déclaré des dividendes totalisant 3,26 milliards de dollars en 2015. Ces dividendes proviennent essentiellement du produit en trésorerie de la vente des actions ordinaires de GM en avril 2015 ainsi que des dividendes sur les actions ordinaires de GM et du bénéfice de la SGCH.

#### Société de gestion Canada Hibernia

Le bénéfice après impôt de la SGCH de 54 millions de dollars dégagé en 2015 est inférieur au bénéfice de 135 millions de dollars inscrit en 2014 en raison du repli des produits nets tirés du pétrole brut, en partie contrebalancé par la baisse des charges d'épuisement et d'amortissement.

Les produits nets tirés du pétrole brut, déduction faite des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net, ont reculé de 51 %, passant de 262 millions de dollars en 2014 à 128 millions de dollars. Ce recul découle de la diminution des cours du pétrole et de la baisse de la production de pétrole d'Hibernia, en partie contrebalancées par la baisse des taux effectifs pour ce qui est des redevances et de la participation au bénéfice net. En 2015, la SGCH a vendu 2,5 millions de barils, contre 3,7 millions de barils en 2014, soit une baisse de 32 %. Cette baisse cadre avec la production moindre d'Hibernia, qui s'est chiffrée en moyenne à 90 500 barils par jour comparativement à une production quotidienne de 115 500 barils par jour en 2014. Le fléchissement de la production s'explique par la révision trisannuelle prévue de la plateforme, à l'occasion de laquelle les activités de la plateforme ont été entièrement interrompues afin de procéder à des travaux d'entretien en septembre et en octobre, et également par le fait que des retards dans les activités de forage et d'injection d'eau ont nui à la production supplémentaire du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « PSH »).

## Rapport de gestion (suite)

---

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours du pétrole brut Brent daté a reculé de 47 %, passant de 99 \$ US le baril en 2014 à en moyenne 52 \$ US le baril, et la SGCH a obtenu un différentiel de prix par rapport au Brent daté de néant en 2015, comparativement à une prime de 2 \$ US le baril au cours de l'exercice précédent. Le recul des cours en dollars américains a été en partie contrebalancé par l'effet positif du cours de change suivant la dépréciation du dollar canadien, ce qui a donné lieu à une baisse de 41 % du prix de vente moyen obtenu par la SGCH, qui est passé de 111 \$ le baril en 2014 à 66 \$ le baril. La SGCH ne conclut pas de contrats de marchandises (ou de change) à prix fixe et elle vend son pétrole au cours du marché.

La diminution des charges d'épuisement et d'amortissement, qui se sont établies à 29 millions de dollars en 2015 comparativement à 47 millions de dollars en 2014, traduit surtout la baisse des volumes de production de pétrole et des ajustements des stocks plus faibles.

En 2015, la SGCH a versé 30 millions de dollars en dividendes à la CDEV, comparativement à 97 millions de dollars pour l'exercice précédent, reflet de la baisse des produits nets tirés du pétrole brut, de la hausse des dépenses d'investissement prévues et de la plus grande préservation du fonds de roulement.

En 2015, les dépenses d'investissement ont été consacrées au forage de puits par injection d'eau et à l'installation de matériel pour le forage en mer dans le secteur unitaire du PSH, à l'acquisition de données sismiques, à la planification de la mise en valeur future du réservoir de Ben Nevis Avalon (le « BNA ») dans les deux zones et à l'ajustement lié à l'ajustement périodique de la participation directe dans le PSH. Plus particulièrement, la participation directe détenue par la SGCH dans le PSH a augmenté, passant de 5,08 % à 5,73 %, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 2015, et un ajustement a été nécessaire pour refléter l'augmentation de la quote-part de la SGCH dans les dépenses d'investissement historiques. À court terme, les propriétaires d'Hibernia continueront à miser sur la mise en valeur du secteur unitaire du PSH, y compris le forage des puits par injection d'eau et des puits de pétrole en production, la poursuite des activités de mise en valeur et de forage dans le champ principal d'Hibernia et l'achèvement du système d'ascension par poussée de gaz.

### **Canada Eldor Inc.**

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. En 2015, le passif au titre de la remise en état des lieux a diminué de 3 millions de dollars en raison surtout d'une baisse des coûts estimés de 1 million de dollars et d'un règlement d'obligations de 2 millions de dollars au cours de l'exercice. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. Un plan a été mis en œuvre dans le but de permettre le transfert éventuel de biens miniers au programme de surveillance institutionnelle de la Saskatchewan d'ici les huit prochaines années. CEI détient une somme de 26 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor du Canada qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 18 millions de dollars.

### **Corporation d'investissement GEN du Canada**

Le 6 avril 2015, GEN a vendu la totalité des actions ordinaires de GM qu'elle détenait au prix de 35,61 \$ US par action pour un produit total de 2,61 milliards de dollars américains. GEN a comptabilisé un profit sur la vente de 2,13 milliards de dollars. La vente a été réalisée au moyen d'une transaction de bloc non enregistrée dans le cadre d'un processus concurrentiel. Un dividende de 3,19 milliards de dollars a été versé au gouvernement à même le produit de la vente.

GEN a réalisé un revenu de dividendes de 28 millions de dollars en 2015 afférent aux actions ordinaires de GM qu'elle détenait au premier trimestre. Aucun dividende n'a été reçu de GM par la suite. Il y a lieu de consulter le tableau figurant dans les états financiers pour de plus amples informations sur les valeurs historiques des actions ordinaires de GM.

### Sommaire des mesures de l'exploitation de 2015

En millions de dollars, à moins d'indication contraire	Prévisions pour 2015	2015	2014	Sur 12 mois (en %)	Explication des variations d'un exercice à l'autre
Produits nets tirés du pétrole brut	226	127,8	262,3	(51)%	La baisse des produits est imputable aux écarts défavorables afférents aux cours et aux volumes de ventes.
Volume de ventes de pétrole (en millions de barils)	3,1	2,5	3,7	(32)%	La baisse est attribuable au ralentissement de la production au projet pétrolier Hibernia et au moment où ont eu lieu les ventes de cargaisons.
Prix de vente du pétrole (en \$ US par baril)	91	52	101	(49)%	Les cours du pétrole ont chuté tout au long de 2015 partout dans le monde.
Prix de vente du pétrole (en \$ CA par baril)	103	66	111	(41)%	Le recul de la valeur du dollar canadien a contribué à réduire l'incidence nette du prix.
Revenu de dividendes	149	28,1	189,0	(85)%	Les actions privilégiées de GM ont été vendues à la fin de 2014; les actions ordinaires de GM ont été vendues en avril 2015.
Charges d'exploitation liées au pétrole	26	24,8	26,1	(5)%	La légère baisse des charges découle de la hausse des recouvrements de coûts liés à l'utilisation des installations.
Dépenses d'investissement liées au pétrole	83	62,5	50,0	25 %	Les dépenses d'investissement ont été ajustées de 12 millions de dollars afin de tenir compte de l'augmentation de la participation directe dans le PSH.
Charges administratives *	12,7	7,6	11,1	(32)%	Un ralentissement du projet a été observé en 2015 par rapport à 2014.

\* Comprennent les honoraires, les salaires et les charges sociales ainsi que d'autres charges.

### Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique propres à l'entreprise ou au placement sous-jacent.

La SGCH tire sa trésorerie exclusivement des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent l'utilisation des installations et la production pétrolière d'Hibernia. Les flux de trésorerie fluctuent selon les volumes de production de pétrole, le cours du brut (y compris les primes ou escomptes sur le pétrole brut d'Hibernia), les cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, les redevances et les coûts liés à la participation au bénéfice net, les charges d'exploitation, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses en investissement. La SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, des accords de redevances et à d'autres ententes, et tout changement apporté à la réglementation de l'Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur la SGCH.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le gouvernement de la Saskatchewan.

### Risques et éventualités

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, la participation de la SGCH dans le projet Hibernia est exposée à des risques liés à la géologie et à la production. Le secteur unitaire du PSH et ses réserves, qui n'ont pas encore été entièrement mis en valeur, sont particulièrement exposés à ces risques. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en collaboration avec l'exploitant et souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable.

La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence sur son bénéfice avant impôt de 2,5 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2014). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture sur le pétrole brut. En raison des coûts de production relativement peu élevés, la SGCH peut aisément honorer ses obligations.

La valeur actualisée des frais de démantèlement et d'abandon des puits et installations d'Hibernia de 131 millions de dollars fait l'objet d'estimations qui se fondent sur les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement aux environs de 2055. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, notamment. La SGCH a déposé 98 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour faire face aux frais de démantèlement et d'abandon. S'il est jugé nécessaire, la SGCH peut augmenter le montant de ses dépôts dans le compte du Trésor du Canada de manière à contrebalancer l'obligation de démantèlement. La SGCH dépend de pétroliers pour expédier le pétrole brut à ses clients ou aux installations de transbordement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour réduire le risque associé à la disponibilité réduite des navires d'un seul fournisseur, la SGCH, de concert avec tous les autres producteurs de pétrole de la côte Est du Canada, a conclu une entente à long terme avec une société de services d'expédition tiers détenant une flotte de pétroliers-navettes visée par des contrats pour fournir des services dans des projets pétroliers de la côte Est du Canada.

Les risques liés aux variations de la valeur des actions ordinaires de GM ne sont plus pertinents étant donné que GEN a vendu le solde de son placement en actions ordinaires de GM au cours du deuxième trimestre de 2015.

Les produits de la SGCH sont touchés par les fluctuations du cours de change étant donné que les ventes de pétrole brut de la SGCH sont libellées en dollars américains. Au 31 décembre 2015, le cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain avait augmenté, s'établissant à 1,3840 contre 1,1601 au 31 décembre 2014, soit une appréciation de 19 % du dollar américain.

CEI est assujettie à des responsabilités en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision de 16 millions de dollars constituée au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi sur une période de huit ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de la fluctuation de l'inflation, de révisions d'estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires. CEI a déposé 22 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour régler les obligations futures.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les trois éventualités présentées dans nos états financiers. La direction est d'avis que l'issue probable de ces éventualités sera favorable pour la CDEV et ses filiales.

### États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, avec chiffres comparatifs de 2014, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière.

Les produits nets consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 se sont établis à 2,33 milliards de dollars, comparativement à 1,33 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse importante est en grande partie attribuable au profit de 2,13 milliards de dollars sur la vente des actions ordinaires de GM au cours du deuxième trimestre de 2015. Au cours de l'exercice précédent, nous avons comptabilisé un profit de 858 millions de dollars sur la décomptabilisation des actions ordinaires de GM par suite du versement d'un dividende en nature.

En 2015, nous avons comptabilisé un profit de change de 40 millions de dollars, contre un profit de 1 million de dollars en 2014. Le profit de change est principalement attribuable à la vente des actions de GM au cours du deuxième trimestre en raison de l'appréciation du dollar américain entre la date de transaction et la date de règlement.

Cependant, nous avons touché un revenu de dividendes moindre et les produits nets tirés du pétrole brut ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Le revenu de dividende a reculé en 2015 étant donné que les actions ordinaires de GM ont été vendues en avril 2015, et que les actions privilégiées de GM ont été rachetées par cette dernière en décembre 2014. Des dividendes sur les actions ordinaires de 28 millions de dollars ont été reçus en 2015, comparativement à des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées de 189 millions de dollars reçus en 2014.

Les ventes nettes de pétrole brut ont reculé de 51 % en 2015, passant de 262 millions de dollars en 2014 à 128 millions de dollars. La diminution des ventes de pétrole brut découle de la chute des prix réalisés du pétrole et de la baisse des volumes de ventes et des taux effectifs sur les redevances et la participation au bénéfice net en raison des réductions de coûts plus élevées. La baisse des prix du pétrole est conforme au recul des prix de référence du pétrole Brent daté et la baisse des volumes de vente témoigne des interruptions de production liées à la révision trisannuelle de la plateforme et des retards dans la production supplémentaire du secteur unitaire du PSH.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières, s'est élevé à 60 millions de dollars, comparativement à 89 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette diminution est largement attribuable aux charges d'épuisement et d'amortissement moins élevées. Les charges d'épuisement et d'amortissement ont diminué, passant de 47 millions de dollars au cours de l'exercice précédent à 29 millions de dollars, en raison surtout de la baisse des volumes de production et d'ajustements des stocks moins importants. En outre, nous avons comptabilisé une reprise de 1 million de dollars en 2015 relativement à la charge liée à la provision au titre de la remise en état d'un site en raison de la diminution nette des coûts estimés, comparativement à une charge de 4 millions de dollars en 2014.

Le solde du placement en actions ordinaires de GM a été vendu le 6 avril 2015. Le profit sur la vente du placement a fait l'objet d'un virement des autres éléments du résultat global au résultat net. Les autres éléments du résultat global en 2015 tenaient compte d'une perte de 1,85 milliard de dollars, y compris un virement au résultat net de 2,13 milliards de dollars par suite de la vente des actions de GM. En 2014, la variation de la valeur du placement en actions ordinaires de GM s'est traduite par une perte dans les autres éléments du résultat global de 1,25 milliard de dollars, y compris un profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires viré au résultat net de 858 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements sur la variation historique des autres éléments du résultat global eu égard aux actions ordinaires de GM, il y a lieu de se reporter au tableau suivant :

## Rapport de gestion (suite)

### Autres éléments du résultat global attribuable aux actions ordinaires de GM

Trimestre clos le	Nombre d'actions après le fractionnement d'actions	Cours de l'action ordinaire de GM (en \$ US) <sup>2)</sup>	Cours de change du \$ US <sup>1)</sup>	Valeur du placement (en millions de \$ CA)	Autres éléments du résultat global pour le trimestre (en millions de \$ CA)	Autres éléments du résultat global depuis le début de l'exercice (en millions de \$ CA)
10 juillet 2009	175 105 932	13,13 \$ (ajusté)	1,652	2 680	Valeur initiale	
31 décembre 2009	175 105 932			2 680		
18 novembre 2010	(35 021 186)	33,00 \$	1,0235		(636)	<sup>3)</sup>
31 décembre 2010	140 084 746	33,94 \$ (ajusté)	0,9946	4 729		2 585
<b>2011</b>						
31 mars	140 084 746	29,68 \$ (ajusté)	0,9718	4 040	(688)	(688)
30 juin	140 084 746	30,37 \$	0,9643	4 102	62	(626)
30 septembre	140 084 746	20,20 \$	1,0389	2 940	(1 163)	(1 789)
31 décembre	140 084 746	20,28 \$	1,0170	2 889	(51)	(1 840)
<b>2012</b>						
31 mars	140 084 746	25,64 \$	0,9991	3 589	699	699
30 juin	140 084 746	19,72 \$	1,0191	2 815	(773)	(74)
30 septembre	140 084 746	22,75 \$	0,9837	3 135	320	246
31 décembre	140 084 746	28,82 \$	0,9949	4 017	882	1 127
<b>2013</b>						
31 mars	140 084 746	27,81 \$	1,0156	3 957	(60)	(60)
30 juin	140 084 746	33,34 \$	1,0512	4 910	953	893
10 septembre	(30 000 000)	36,65 \$	1,0357		(680)	<sup>4)</sup>
30 septembre	110 084 746	35,95 \$	1,0285	4 070	300	513
31 décembre	110 084 746	40,87 \$	1,0636	4 785	715	1 228
<b>2014</b>						
31 mars	110 084 746	34,42 \$	1,1053	4 188	(597)	(597)
30 juin	110 084 746	36,29 \$	1,0676	4 265	77	(520)
30 septembre	110 084 746	31,93 \$	1,1208	3 940	(325)	(846)
22 décembre	(36 694 915)	33,23 \$	1,1643		(858)	<sup>5)</sup>
31 décembre	73 389 831	34,90 \$	1,1601	2 971	452	(1 252)
<b>2015</b>						
31 mars	73 389 831	37,49 \$	1,2683	3 490	518	518
6 avril	73 389 831	35,61 \$	1,2452	3 254	(235)	283 <sup>6)</sup>
6 avril	(73 389 831)	35,61 \$	1,2452	(3 254)	(2 131)	(1 848) <sup>7)</sup>

#### Notes

- 1) Le cours de change utilisé est le cours à midi de la Banque du Canada (\$ US en \$ CA).
- 2) Cours acheteur de clôture par action à la clôture du trimestre (ou coûts de transaction).
- 3) Profit réalisé sur les actions vendues dans le cadre du PAPE le 18 novembre 2010 viré au résultat net.
- 4) Profit réalisé sur les actions vendues le 10 septembre 2013 viré au résultat net.
- 5) Profit sur la décomptabilisation des actions ordinaires liée au versement d'un dividende en nature viré au résultat net.
- 6) Ajustement de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global à la date de la décomptabilisation des actions.
- 7) Profit sur les actions vendues le 6 avril 2015 viré au résultat net (cumul des autres éléments du résultat global restants de néant).

## Rapport de gestion (suite)

---

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont fléchi pour se chiffrer à 245 millions de dollars au 31 décembre 2015, comparativement à une hausse de 609 millions de dollars au 31 décembre 2014, ce qui s'explique essentiellement par les fonds détenus à la clôture de l'exercice 2014 suivant le rachat des actions privilégiées de GM et le versement ultérieur de dividendes en janvier 2015 de 467 millions de dollars, compte non tenu de l'augmentation de la trésorerie détenue par la SGCH étant donné la faiblesse des prix du pétrole.

Les débiteurs ont diminué de 18 millions de dollars au 31 décembre 2015, ce qui s'explique par la baisse des créances liées aux ventes de pétrole, des recouvrements liés au transport et des soldes liés à des appels de fonds auprès de l'exploitant d'Hibernia.

Les immobilisations corporelles ont progressé de 65 millions de dollars par rapport à celles comptabilisées au 31 décembre 2014. Elles tiennent compte de dépenses d'investissement en trésorerie liées à Hibernia de 63 millions de dollars ainsi que des ajustements de démantèlement hors trésorerie de 33 millions de dollars, ces facteurs étant contrebalancés par des charges d'épuisement et d'amortissement de 31 millions de dollars.

La hausse de la provision au titre des obligations de démantèlement, qui est passée de 96 millions de dollars au 31 décembre 2014 à 131 millions de dollars, est principalement attribuable à l'augmentation des estimations de coûts pour le démantèlement d'Hibernia, notamment l'ajout de puits sous-marins récemment forés du secteur unitaire du PSH.

La CDEV a versé au gouvernement 3,73 milliards de dollars en dividendes en 2015, dont un dividende se rapportant à la vente d'actions ordinaires de GM au cours du deuxième trimestre de 2015 et 467 millions de dollars de dividendes à verser au 31 décembre 2014. En 2014, nous avons versé au gouvernement des dividendes en trésorerie de 278 millions de dollars et un dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de GM de 1,42 milliard de dollars.



## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

---

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 10 mars 2016, incombe à la direction de la Corporation. Cette dernière a dressé ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers des trois filiales entièrement détenues de la Corporation dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la Corporation. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elles concordent avec les informations contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

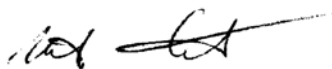
Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit, qui passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration à des fins d'examen et d'approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la Corporation, le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif et vice-président, finances de la CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. À notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le vice-président exécutif

Le vice-président, finances



Michael Carter

Andrew Stafli, CPA, CA

La Corporation de développement des investissements du Canada

La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 10 mars 2016



## Rapport des auditeurs indépendants

---

Au ministre des Finances

### Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Robert Wilson, CPA, CA  
directeur principal

Le 10 mars 2016  
Ottawa, Canada

Comptables professionnels agréés  
experts-comptables autorisés



---

Canada Development  
Investment Corporation

La Corporation de développement  
des investissements du Canada

**États financiers consolidés de La Corporation de développement  
des investissements du Canada**

**31 décembre 2015**

# État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

(En milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
<b>Actifs</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	244 795	\$	609 420	\$
Débiteurs	20 285		38 525	
Impôt sur le résultat à recouvrer	7 922		12 096	
Stocks	5 246		703	
Charges payées d'avance	256		293	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	3 578		4 228	
	282 082		665 265	
<b>Actifs non courants</b>				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	115 884		114 633	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 7)	4 603		5 969	
Immobilisations corporelles (note 8)	224 106		159 594	
Placements (note 9)	-		2 971 370	
Actif d'impôt différé (note 11)	11 379		13 976	
	355 972		3 265 542	
	638 054	\$	3 930 807	\$
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Créditeurs et charges à payer	35 570	\$	27 318	\$
Dividende à verser (note 19)	-		466 989	
Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies	180		230	
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 10 b)]	3 379		3 976	
	39 129		498 513	
<b>Passifs non courants</b>				
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 10 a)]	130 914		95 936	
Provision au titre de la remise en état d'un site [note 10 b)]	13 087		15 417	
Obligation au titre des prestations définies	1 770		1 820	
	145 771		113 173	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social (note 12)	1		1	
Surplus d'apport (note 12)	603 294		1 726 527	
Déficit accumulé	(150 141)		(255 545)	
Cumul des autres éléments du résultat global	-		1 848 138	
	453 154		3 319 121	
Engagements (note 15)				
Éventualités (note 16)				
Événement postérieur à la date de clôture (note 21)				
	638 054	\$	3 930 807	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :

, administrateur

, administrateur

# État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
<b>Produits</b>				
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires (note 9)	2 130 987	\$	–	\$
Produit net tiré du pétrole brut (note 14)	127 762		262 343	
Dividendes (note 9)	28 102		189 006	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires (note 9)	–		858 099	
Profit de change	40 316		627	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions privilégiées (note 9)	–		17 989	
Produits d'intérêts	2 567		2 542	
	2 329 734		1 330 606	
<b>Charges</b>				
Épuisement et amortissement (note 8)	28 697		47 458	
Production et exploitation (note 14)	24 847		26 094	
Honoraires	3 245		6 546	
Salaires et avantages du personnel	3 386		3 468	
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 10)	(1 146)		4 161	
Autres charges	999		1 074	
Charge au titre des prestations définies	64		80	
	60 092		88 881	
<b>Charges financières</b>				
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 10)	2 343		1 978	
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	–		35	
Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 10)	214		267	
	2 557		2 280	
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	2 267 085		1 239 445	
<b>Impôt sur le résultat (note 11)</b>				
Impôt exigible	18 191		55 756	
Impôt différé	2 597		(4 135)	
	20 788		51 621	
<b>Bénéfice</b>	2 246 297		1 187 824	
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<i>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Variation de la juste valeur d'un placement en actions ordinaires	282 849		(394 225)	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires viré au résultat net (note 9)	–		(858 099)	
Profit sur la vente d'un placement en actions viré au résultat net (note 9)	(2 130 987)		–	
	(1 848 138)		(1 252 324)	
	(1 848 138)		(1 252 324)	
<b>Résultat global</b>	398 159	\$	(64 500)	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
<b>Capital social</b>				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1	\$	1	\$
<b>Surplus d'apport</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 726 527		2 757 143	
Dividendes (note 12)	(1 123 233)		(466 989)	
Dividende en nature (note 12)	–		(561 616)	
Virement au déficit accumulé (note 12)	–		(2 011)	
Solde à la clôture de l'exercice	603 294		1 726 527	
<b>Déficit accumulé</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(255 545)		(308 885)	
Bénéfice	2 246 297		1 187 824	
Dividendes	(2 140 893)		(278 396)	
Dividende en nature (note 9)	–		(858 099)	
Virement du surplus d'apport (note 12)	–		2 011	
Solde à la clôture de l'exercice	(150 141)		(255 545)	
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 848 138		3 100 462	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires viré au résultat net (note 9)	–		(858 099)	
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires viré au résultat net (note 9)	(2 130 987)		–	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions ordinaires	282 849		(394 225)	
Solde à la clôture de l'exercice	–		1 848 138	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>453 154</b>	<b>\$</b>	<b>3 319 121</b>	<b>\$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>				
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice	2 246 297	\$	1 187 824	\$
Ajustements				
Épuisement et amortissement	28 697		47 458	
Charge d'impôt sur le résultat	20 788		51 621	
Prestations définies versées en excédent des charges	(100)		(145)	
Intérêts liés au financement	–		35	
Produits d'intérêts tirés d'un compte du Trésor du Canada (note 6)	(601)		(981)	
Désactualisation des obligations de démantèlement	2 343		1 978	
Profit net de change	(33 452)		(83)	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions privilégiées	–		(17 989)	
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires (note 9)	(2 130 987)		–	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires (note 9)	–		(858 099)	
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	(932)		4 428	
Provisions réglées	(2 700)		(3 527)	
Impôt sur le résultat payé	(14 017)		(66 950)	
	115 336		345 570	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	6 568		24 870	
	121 904		370 440	
<b>Activités de financement</b>				
Dividendes versés	(3 731 115)		(278 396)	
Intérêts liés au financement payés	–		(35)	
Paiements au titre des contrats de location	–		(1 979)	
	(3 731 115)		(280 410)	
<b>Activités d'investissement</b>				
Produit de la vente d'un placement en actions ordinaires	3 287 671		–	
Produit du rachat d'actions privilégiées (note 9)	–		466 989	
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(62 502)		(49 951)	
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en main tierce	1 366		–	
Retrait du compte du Trésor du Canada (note 6)	–		5 000	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	18 051		(4 416)	
	3 244 586		417 622	
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(364 625)		507 652	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	609 420		101 768	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>244 795</b>	<b>\$</b>	<b>609 420</b>	<b>\$</b>
<b>Informations complémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>				
Intérêts reçus au cours de l'exercice	2 495	\$	2 564	\$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	28 102	\$	189 006	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## 1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». À la fin de 2009, la Corporation a commencé à aider le ministère des Finances à mener son Examen de la gestion des actifs du gouvernement visant certains actifs du gouvernement.

En juillet 2015, la Corporation a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. En octobre 2015, la Corporation avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

La Corporation consolide trois filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est une mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). Le projet Hibernia est un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia ainsi qu'une participation correspondante de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée (la « SEDH »). La participation de la SGCH dans le projet Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont consolidés dans les états financiers de la CDEV.

Un compte est détenu au nom des propriétaires de participations directes du projet de développement Hibernia et du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH ») par son exploitant agissant à titre d'agent (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants au pro rata de leur participation directe.

Au cours des exercices 2010 et 2011, la SGCH et d'autres participants ont signé des ententes avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador (la « province ») et le gouvernement ont reçu l'approbation réglementaire de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») et ils ont autorisé le financement intégral visant la mise en valeur du secteur unitaire du PSH. La participation directe initiale de la SGCH était de 5,08 % dans le secteur et elle a été ajustée à 5,73 % à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 dans le cadre du premier ajustement périodique comme il est stipulé dans l'accord d'union.

GEN a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Jusqu'au 6 avril 2015, GEN détenait des actions ordinaires de General Motors Company (« GM ») et, jusqu'au 31 décembre 2014, elle détenait également des actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de série A de GM, assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. GEN a reçu les actions de GM à la suite de prêts consentis à GM par Exportation et Développement Canada (Compte du Canada), partie liée à la CDEV et à GEN.



## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

---

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») présentées dans la Partie I du Manuel de CPA Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés en date du 10 mars 2016.

### b) Base d'évaluation

---

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur;
- les stocks sont évalués au moindre du coût de production ou de leur valeur de réalisation nette.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont présentées à la note 3.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

---

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Corporation.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

---

L'établissement en temps opportun d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Principales sources d'incertitude à l'égard des estimations :

#### Réserves

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix futurs, des cours de change, des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement, des redevances et des participations au bénéfice net, des ajustements au titre des participations directes du secteur unitaire du PSH, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, de même que l'interprétation de données et de modèles géologiques et géophysiques complexes sont, en raison de leur nature, assujetties à l'incertitude relative à la mesure. En conséquence, ces estimations pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de périodes ultérieures.

Dans le cadre de l'accord d'union du secteur unitaire du PSH daté du 16 février 2010, une participation directe pourrait changer par suite d'une révision du facteur de répartition parcellaire. Ces facteurs de répartition parcellaire font l'objet d'ajustements périodiques lorsque les puits de production de pétrole et d'injection d'eau ont été forés et complétés, et qu'une production soutenue a été établie. Tous les ajustements de production découlant des ajustements périodiques sont prospectifs par nature. L'accord contient également des dispositions à l'égard d'une première réévaluation et d'une réévaluation définitive. Ces réévaluations requièrent que les ajustements de la production pétrolière historique soient réglés prospectivement, de même que les coûts d'exploitation. Les dépenses d'investissement historiques seront ajustées au moment de chaque ajustement périodique et de chaque réévaluation si un seuil d'ajustement est atteint. Le premier ajustement périodique a eu lieu en 2015 et la réévaluation définitive devrait être achevée en 2024.

## 2. Base d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

---

#### Obligations de démantèlement

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la SGCH seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer l'obligation future à cet égard. Cependant, les coûts de démantèlement réels sont incertains et les estimations de ces coûts peuvent être révisées en raison de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat global pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison des changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la SGCH détermine le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation, qui n'est pas ajusté en fonction de la qualité du crédit, est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que CEI aura à engager pour s'acquitter de ses obligations au titre de la remise en état d'un site, notamment l'estimation des coûts futurs, y compris l'inflation, le calendrier de la remise en état et d'autres variables connexes.

Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables :

#### Éventualités

L'évaluation et la comptabilisation des provisions et de l'exposition au risque que comportent ses passifs éventuels exigent de la Corporation qu'elle fasse preuve d'une grande part de jugement. Elle doit faire preuve de jugement pour déterminer la probabilité qu'un litige ou une autre poursuite en instance ait une issue favorable ou entraîne un passif connexe ainsi que pour chiffrer l'ordre de grandeur du règlement définitif.

#### Partenariats et filiales

La direction a eu recours à son jugement afin de déterminer si le partenariat de la SGCH, le projet Hibernia, constitue une entreprise commune ou une coentreprise. Pour ce faire, la direction a dû exercer son jugement pour ce qui est de la structure du partenariat, en tenant compte notamment de l'existence d'un contrôle conjoint, de la forme juridique de tout véhicule distinct, des droits et obligations contractuels des parties au partenariat, ainsi que d'autres faits et circonstances pertinents. Selon son évaluation, la direction a classé son partenariat en tant qu'entreprise commune.

Le recours au jugement a mené à la décision de ne pas consolider les résultats de PPP Canada Inc. (« PPP »), filiale entièrement détenue de la Corporation, comme il en est question à la note 3 a).

#### Redevances

En calculant les produits nets sur lesquels sont fondées les redevances, la direction doit déterminer les coûts admissibles appropriés, ce qui nécessite le recours au jugement relativement à l'application des accords de redevances du projet Hibernia. Le processus d'audit et de révision des redevances peut s'étaler sur plusieurs années avant de confirmer ces coûts admissibles. Par conséquent, le résultat final pourrait donner lieu à des redevances différentes de celles qui ont été comptabilisées initialement, ce qui pourrait avoir une incidence sur les redevances dans l'exercice au cours duquel les révisions ont été faites.

### 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

#### a) Méthode de consolidation

---

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV. La Corporation contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Même si la Corporation détient toutes les actions en circulation de PPP, elle ne consolide pas les activités de cette dernière puisque la Corporation ne satisfait pas aux critères de contrôle relativement à PPP. En mai 2008, le gouverneur en conseil a déclaré PPP société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exception faite du paragraphe 90. Par conséquent, la Corporation ne prend pas part aux activités de PPP et n'a pas la capacité actuelle de les diriger. En outre, la Corporation n'est exposée, ni n'a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec PPP.

#### b) Partenariats

---

La SGCH est partie à un partenariat significatif, le projet Hibernia (y compris sa participation dans la SEDH et le secteur unitaire du PSH). Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolifère extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, T.-N.-L., Canada. La SGCH exerce les activités du projet Hibernia conjointement avec avant tout la SEDH et agit à titre d'exploitant et d'agent au titre du compte conjoint du projet de développement Hibernia. L'établissement principal de la SEDH est situé à St. John's, T.-N.-L., Canada. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité qui génère la totalité des produits tirés du pétrole brut pour la Société.

La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia (ainsi qu'une participation correspondante de 8,5 % dans la SEDH) et une participation directe de 5,73 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH. Cette dernière participation a augmenté à 5,73 % avec effet le 1<sup>er</sup> décembre 2015, contre une participation de 5,08 %, aux termes des dispositions de l'accord d'union se rapportant au premier ajustement périodique, et elle pourrait changer encore par suite d'éventuels ajustements et révisions (se reporter à la note 2). Dans le cadre du premier ajustement périodique, il a été nécessaire de procéder à un ajustement afin de refléter certaines dépenses d'investissement historiques à la participation directe la plus élevée, avec effet le 1<sup>er</sup> décembre 2015 également. Cette dépense d'investissement supplémentaire s'est établie à 11 858 \$ et est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Aux termes du partenariat, la SGCH a une quote-part directe dans les actifs d'exploitation et les passifs contractés. Par conséquent, la SGCH a comptabilisé dans ses états financiers sa quote part contractuelle des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat.

#### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

---

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds détenus dans des comptes bancaires et les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

#### d) Stocks

---

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités et ils sont évalués au plus faible de leur coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend les frais de production et les charges d'exploitation, les coûts de transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement. Le pétrole brut enlevé en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans les résultats de production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net de ces déficits est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net de ces surplus est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer à la juste valeur marchande. La SGCH suit la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Immobilisations corporelles

##### *i. Comptabilisation et évaluation*

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole, sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation. La Corporation a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production en une seule UGT. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes dans les UGT.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé en résultat net.

##### *ii. Coûts ultérieurs*

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute partie remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

##### *iii. Épuisement et amortissement*

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Ces estimations sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

Le tableau qui suit présente le mode d'amortissement utilisé pour certains actifs de production de pétrole pour la période considérée et les périodes comparatives :

Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production	Amortissement selon le mode des unités de production
Pétrolier de brut	Amortissement linéaire sur la durée du contrat de location

La SGCH a estimé que la durée d'utilité des installations de production extracôtées, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface et le système de chargement extracôtier, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée d'utilité de ces installations. Par conséquent, la SGCH incorpore le coût de ces actifs à la principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs loués comptabilisés à titre de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, sauf si l'on a la certitude raisonnable que la Corporation deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont examinés chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### f) Actifs loués

---

Les contrats de location aux termes desquels la Corporation conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. À sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après sa comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location financement doivent être ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur l'encours du passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, qui ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Corporation. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

#### g) Instruments financiers

---

##### *i) Comptabilisation*

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tout achat ou vente normalisé d'actifs financiers est comptabilisé ou décomptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la date de transaction.

Les coûts de transaction des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

##### *ii) Classement et évaluation*

###### a) Actifs financiers

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés dans des catégories. Leur classement, qui dépend de l'objectif poursuivi, est établi à la comptabilisation initiale. La Corporation détient les instruments financiers suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

###### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Corporation les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les instruments dérivés sont également classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture. À la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat net. La Corporation a désigné les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actions privilégiées de GM ont été désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance*

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Toute vente ou tout reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance qui ne sont pas proches de leur échéance devrait entraîner le reclassement de l'ensemble des placements détenus jusqu'à leur échéance comme étant disponibles à la vente et empêcher la Corporation de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice en cours. Le classement des actifs détenus jusqu'à leur échéance survient uniquement lorsque la Corporation a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actions ordinaires de GM ont été désignées comme étant des actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations subséquentes de celle-ci autres que les pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors viré au résultat net.

#### b) Passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Corporation sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation et évaluation initiales, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de la Corporation se composent des créditeurs et charges à payer et des dividendes à verser.

#### **iii) Informations à fournir**

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs visés au niveau 1 est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs visés par le niveau 2 est établie à partir de données autres que des prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont observables, directement ou indirectement. Les évaluations classées dans le niveau 3 reposent sur des informations qui ne sont pas établies en fonction de données du marché observables. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la clôture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les transferts sont survenus. Les informations à fournir requises sont présentées à la note 18 d).

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### h) Dépréciation

---

##### *i) Actifs financiers*

Un actif financier est évalué chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier (y compris les titres de capitaux propres) : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Corporation selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite d'un débiteur ou d'un émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre particulier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif initial. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global doit être reclassée en résultat. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au bénéfice (à la perte) est égal à la différence entre le coût d'acquisition après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net.

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les actifs financiers restants sont soumis collectivement à un test de dépréciation par groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, la perte de valeur ne peut pas être reprise.

##### *ii) Actifs non financiers*

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (les « UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées dans les exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une indication que les pertes auraient pu diminuer ou cesser d'exister. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### i) Transactions en monnaie étrangère

---

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net, sauf ceux qui résultent de la conversion d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

#### j) Provisions et éventualités

---

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

##### *Obligations de démantèlement*

Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction à l'égard des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs éventuels qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.



### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### k) Impôt sur le résultat

---

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

#### l) Comptabilisation des produits

---

Les produits de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits pétroliers ont été transférés à l'acheteur, généralement par le transfert du titre de propriété à une tierce partie. Les produits de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque le connaissance relatif à la cargaison est obtenu. Le connaissance transfère à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété. Le produit net tiré du pétrole brut est présenté après déduction des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende et, dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

#### m) Charges financières et produits financiers

---

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les contrats de location financement, la désactualisation des obligations de démantèlement, la désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et d'interprétations entreront en vigueur dans des exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Les prises de position en comptabilité qui pourraient s'avérer pertinentes pour la Corporation sont indiquées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention d'adopter ces prises de position de façon anticipée.

### IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, rassemblant les étapes de classement, d'évaluation, de comptabilisation de la perte de valeur et de comptabilité de couverture du projet afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 sera applicable rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. Les modifications connexes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, doivent être appliquées en même temps que l'IFRS 9. La Corporation continue d'évaluer l'incidence potentielle que peut avoir l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, cette incidence n'est pas connue pour le moment.

### IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et elle prévoit un cadre en remplacement des directives existantes des IFRS en matière de comptabilisation des produits des activités ordinaires. La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit au fil du temps. Ce modèle propose une analyse des transactions fondée sur les contrats, qui comporte cinq étapes et permet de déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et d'établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'aide de l'une des méthodes suivantes : de façon rétrospective ou de façon rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la présente norme comme un ajustement du solde d'ouverture des titres de participation à la date de l'application initiale. Une application anticipée est permise. La Corporation continue d'évaluer l'incidence potentielle que peut avoir l'IFRS 15 sur ses états financiers et, par conséquent, cette incidence n'est pas connue pour le moment.

### IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, achevant ainsi son projet visant l'amélioration de la présentation de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), et elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information au titre des contrats de location pour les deux parties d'un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple et de contrats de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige que les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois soient comptabilisés, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15. La Corporation continue d'évaluer l'incidence potentielle que peut avoir l'IFRS 16 sur ses états financiers et, par conséquent, cette incidence n'est pas connue pour le moment.

### Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers : initiative concernant les informations à fournir* (« IAS 1 »)

Les modifications de l'IAS 1 ont été publiées en décembre 2014 dans le cadre de l'initiative de l'IASB visant l'amélioration de la présentation des états financiers et des informations qui y sont fournies. Ces modifications de l'IAS 1 fournissent des directives concernant l'application de la notion de caractère significatif dans la pratique. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Corporation ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

## 4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié les modifications de l'IAS 7, lesquelles imposent à l'entité de fournir des informations sur les variations de leur passif financier afin d'aider le lecteur dans l'évaluation des variations du passif attribuables aux activités de financement, y compris les variations des flux de trésorerie et des éléments hors trésorerie (comme les profits ou les pertes de change). Les modifications de portée limitée de l'IAS 7 doivent être appliquées à titre prospectif pour les exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une application anticipée est permise. L'incidence sur les états financiers de la Corporation de l'adoption des modifications de l'IAS 7 n'a pas encore été déterminée.

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté dans l'état consolidé de la situation financière comprend la trésorerie, les dépôts à terme et les acceptations bancaires. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt variant de 0,6 % à 1,4 % en 2015 (de 0,9 % à 1,4 % en 2014). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

	2015		2014	
Soldes bancaires	55 436	\$	517 021	\$
Placements à court terme	189 359		92 399	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	244 795	\$	609 420	\$

## 6. Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le tableau qui suit présente les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada :

	2015		2014	
Solde à l'ouverture de l'exercice	118 861	\$	122 880	\$
Intérêts attribués	601		981	
Retrait	–		(5 000)	
Solde à la clôture de l'exercice	119 462	\$	118 861	\$
Représenté par :				
Partie courante	3 578	\$	4 228	\$
Partie non courante	115 884		114 633	
	119 462	\$	118 861	\$

Au 31 décembre 2015, le solde déposé dans un compte du Trésor du Canada représente une somme en dépôt de 21 629 \$ détenue pour CEI et une somme en dépôt de 97 833 \$ détenue pour la SGCH. CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site. La partie non courante déposée dans un compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux passifs non courants et aux autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site. La SGCH a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. Compte tenu de la constitution de cette réserve contre les risques, la SGCH a réduit sa couverture d'assurance de responsabilité civile.

Les fonds détenus dans ces comptes portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt annuel moyen s'est établi à 0,51 % pour l'exercice (0,82 % en 2014). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

## 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et l'autorisation d'exploitation associés au projet Hibernia, l'OCTLHE exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2014). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. La convention d'entiercement en vigueur devrait expirer le 1<sup>er</sup> juin 2016, mais il est prévu qu'elle soit résiliée plus tôt en raison des nouvelles dispositions légales et des nouveaux accords, comme il est décrit à la note 21.

De même, l'OCTLHE exige une lettre de crédit comme preuve que certains engagements en matière de recherche et développement seront respectés. La SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 053 \$ (3 419 \$ en 2014) en garantie de la lettre de crédit et pour respecter cette obligation. L'OCTLHE a un droit de créance sur la lettre de crédit si suffisamment d'engagements remplissant les conditions requises n'ont pas été respectés à l'échéance. La SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.

## 8. Immobilisations corporelles

	Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production		Pétrolier de brut		Total	
<b>Coût</b>						
Solde au 31 décembre 2013	261 252	\$	13 547	\$	274 799	\$
Entrées de l'exercice	49 951		–		49 951	
Ajustements de démantèlement	30 979		–		30 979	
Résiliation du contrat de location-financement d'un pétrolier	–		(13 547)		(13 547)	
Solde au 31 décembre 2014	342 182		–		342 182	
Entrées de l'exercice	62 502		–		62 502	
Ajustements de démantèlement	33 340		–		33 340	
Solde au 31 décembre 2015	438 024	\$	–	\$	438 024	\$
<b>Épuisement et amortissement</b>						
Solde au 31 décembre 2013	139 328	\$	11 040	\$	150 368	\$
Épuisement et amortissement	43 260		2 507		45 767	
Résiliation du contrat de location-financement d'un pétrolier	–		(13 547)		(13 547)	
Solde au 31 décembre 2014	182 588		–		182 588	
Épuisement et amortissement	31 330		–		31 330	
Solde au 31 décembre 2015	213 918	\$	–	\$	213 918	\$
<b>Valeur comptable</b>						
Au 31 décembre 2014	159 594	\$	–	\$	159 594	\$
Au 31 décembre 2015	224 106	\$	–	\$	224 106	\$

Certains coûts ont été exclus du calcul de l'épuisement et de l'amortissement, notamment les coûts du matériel et des installations actuellement en construction de 19 998 \$ au 31 décembre 2015 (10 633 \$ en 2014). Les coûts de mise en valeur futurs de 832 000 \$ (809 000 \$ en 2014) ont été inclus dans le calcul. Les actifs de mise en valeur du pétrole et les installations de production comprennent des coûts inscrits à l'actif de 113 795 \$ (80 455 \$ en 2014) liés aux obligations de démantèlement, lesquels seront amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Une évaluation des indications de dépréciation potentielles de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») de la SGCH a été effectuée au 31 décembre 2015. Dans le cadre de son examen, la direction a déterminé que le recul des prix de référence prévisionnel du pétrole constituait une indication de dépréciation potentielle des UGT de la Société. Pour déterminer si les actifs ont subi une perte de valeur et calculer l'ampleur de la perte de valeur ou de sa reprise, la direction a recours au jugement pour estimer les flux de trésorerie futurs [comme il est décrit à la note 2 d)] des valeurs recouvrables, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Compte tenu du test de dépréciation effectué, il n'y a eu aucune dépréciation des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (néant en 2014).

## 9. Placements

	2015		2014	
Actifs disponibles à la vente				
Actions ordinaires de GM	–	\$	2 971 370	\$
Aucune action ordinaire (73 389 831 actions ordinaires en 2014)				
	–	\$	2 971 370	\$

La variation du solde des placements de chaque catégorie d'instruments financiers pris en compte dans l'état consolidé du résultat global se présente comme suit :

	2015		2014	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées de GM				
Profit de change	–	\$	(37 847)	\$
Perte liée à la juste valeur	–		19 858	
	–	\$	(17 989)	\$
Variation nette de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (dans les autres éléments du résultat global)				
Actions ordinaires de GM				
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires	–	\$	(858 099)	\$
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires viré au résultat net	(2 130 987)		–	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions ordinaires	282 849		(394 225)	
	(1 848 138)	\$	(1 252 324)	\$

### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Le 31 décembre 2014, GM a racheté les actions privilégiées selon le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée pour une contrepartie en trésorerie totalisant 466 989 \$. La variation de la valeur des actions en 2014 a été comptabilisée en résultat à titre de variation de la juste valeur d'un placement en actions privilégiées, soit un profit de 17 989 \$. En 2014, GEN a reçu 42 248 \$ en dividendes sur les actions privilégiées.

### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Le placement en actions ordinaires de GM a été présenté dans les actifs financiers disponibles à la vente.

Le prix des actions ordinaires de GM a été évalué à la juste valeur, toute variation étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le solde du cumul des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2014 avait trait uniquement aux variations de la juste valeur des actions ordinaires de GM. Le 22 décembre 2014, la Société a déclaré et versé un dividende en nature sous forme de 36 694 915 actions ordinaires de GM qui, selon les instructions du gouvernement du Canada, ont été transférées à la Province d'Ontario. Ce dividende a été comptabilisé et les 36 694 915 actions ordinaires ont été décomptabilisées au prix de 33,23 \$ US l'action, ce qui représente la juste valeur des actions à cette date, pour une valeur totale de 1 419 715 \$. Par conséquent, le profit de 858 099 \$ sur la décomptabilisation de ces actions a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net.

GEN a reçu des dividendes sur les actions ordinaires à hauteur de 28 102 \$ en 2015 (146 758 \$ en 2014).

Au cours de l'exercice, la Corporation a vendu les 73 389 831 actions ordinaires de GM qu'elle détenait pour un produit de 2,613 milliards de dollars américains. La date de transaction était le 6 avril 2015 et l'équivalent en dollars canadiens était de 3,254 milliards de dollars à cette date, ce qui a donné lieu à un profit réalisé de 2,131 milliards de dollars. Le produit reçu lors du règlement s'est établi à 3,288 milliards de dollars, ce qui a donné lieu à un profit de change de 33,5 millions de dollars.

## 10. Provisions

La variation au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présentait comme suit :

	Obligations de démantèlement		Remise en état du site	
Solde au 31 décembre 2014	95 936	\$	19 393	\$
Provisions additionnelles	3 758		977	
Variation des estimations	22 785		(2 533)	
Obligations réglées	(705)		(1 995)	
Variation du taux d'actualisation	6 797		410	
Désactualisation	2 343		214	
Solde au 31 décembre 2015	130 914	\$	16 466	\$
Partie courante	–		3 379	
Partie non courante	130 914		13 087	
Provisions	130 914	\$	16 466	\$

### Analyse de sensibilité :

Toute variation du taux d'escompte ou du taux d'inflation aurait eu l'incidence suivante sur la provision au titre des obligations de démantèlement au 31 décembre 2015 :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
Taux d'escompte	(30 696)	\$	44 549	\$
Taux d'inflation	44 108	\$	(30 985)	\$

### a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 253 006 \$ au 31 décembre 2015 (246 819 \$ en 2014). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la date prévue de fermeture des puits, la dernière étant actuellement prévue pour 2055, et de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. Au 31 décembre 2015, un taux sans risque de 2,15 % (2,33 % en 2014) et un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2014) ont été appliqués pour calculer la provision.

## 10. Provisions (suite)

### b) Provision au titre de la remise en état d'un site

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses assujetties à des incertitudes, notamment quant au temps nécessaire à l'achèvement des travaux et aux coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2023 (2023 en 2014). L'estimation future des coûts de remise en état du site a été actualisée au taux de 0,73 % (1,34 % en 2014), et un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2014) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2015. Le montant de l'estimation actuelle des coûts, comptabilisé au 31 décembre 2015, s'établissait à 16 466 \$ (19 393 \$ en 2014).

## 11. Impôt sur le résultat

La CDEV, CEI et GEN ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada, contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat aux États-Unis.

### a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

	2015		2014	
Charge d'impôt exigible				
Au cours de la période	17 122	\$	57 152	\$
Ajustement au titre des périodes antérieures	1 242		(1 201)	
Crédits d'impôt à l'investissement	(173)		(195)	
	18 191	\$	55 756	\$
Charge d'impôt différé				
Naissance et résorption des différences temporaires	4 062		(4 469)	
Ajustement au titre des périodes antérieures	(1 404)		700	
Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	(61)		(366)	
	2 597	\$	(4 135)	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	20 788	\$	51 621	\$



## 11. Impôt sur le résultat (suite)

### b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH est demeuré stable, passant de 28,2 % en 2014 à 28,4 % en 2015. Le rapprochement entre le montant comptabilisé au titre de la charge d'impôt sur le résultat et le montant attendu établi selon le taux combiné d'impôt fédéral et provincial applicable au bénéfice avant impôt sur le résultat de la Société se présente comme suit :

	2015		2014	
Bénéfice net de l'exercice (note 20)	53 616	\$	135 000	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	20 788		51 621	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	74 404	\$	186 621	\$
Impôt sur le résultat au moyen du taux combiné d'impôt fédéral et provincial canadien de 28,4 % (28,2 % en 2014) applicable à la SGCH	21 146	\$	52 683	\$
Charges non déductibles et autres	(15)		(10)	
Crédits d'impôt à l'investissement	(174)		(195)	
Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures	(128)		147	
Révisions de déclarations fiscales des exercices antérieurs et nouvelles cotisations	(287)		(650)	
Écarts attribués aux différences de taux et autres	246		(354)	
	20 788	\$	51 621	\$

#### Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2015, la SGCH n'avait pas comptabilisé l'avantage fiscal relatif aux crédits d'impôt à l'investissement pour développement expérimental, déduction faite de l'impôt à l'utilisation, demandés pour l'année d'imposition 2006. Puisque la demande de crédits d'impôt à l'investissement fait l'objet d'un différend avec l'Agence du revenu du Canada, la direction a conclu que la recouvrabilité de ces crédits était incertaine. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les actifs d'impôt non comptabilisés s'élevaient à 1 384 \$.

#### Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés

Les actifs d'impôt différé découlent de différences temporaires déductibles estimées entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains montants au bilan. Le tableau suivant présente les montants au titre des actifs et des passifs d'impôt différé :

	Stocks	Immobilisations corporelles	Provisions	Charges à payer	Total
Au 31 décembre 2014	(145)	\$ (15 931)	\$ 27 083	\$ 2 969	\$ 13 976
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(756)	(12 169)	10 371	(43)	(2 597)
Au 31 décembre 2015	(901)	\$ (28 100)	\$ 37 454	\$ 2 926	\$ 11 379

## 12. Capital social et surplus d'apport

	2015		2014	
Capital social				
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires				
Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires (101 en 2014)	1	\$	1	\$

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au versement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, ainsi qu'à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

Le surplus d'apport est une composante des capitaux propres utilisée pour comptabiliser le transfert de capital à la Corporation par une partie liée, dans le cadre duquel aucune obligation n'impose le remboursement du montant, en quelque circonstance que ce soit. En 2015, un dividende de 1 123 233 \$ a été versé à partir du surplus d'apport par suite de la vente d'actions ordinaires de GM, ce qui correspondait à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport.

En 2014, un dividende de 466 989 \$ a été déclaré à partir du surplus d'apport par suite du rachat d'actions privilégiées de GM, ce qui correspondait à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport. La valeur résiduelle des actifs initialement reçus de 2 011 \$ avait été reclassée du surplus d'apport au déficit accumulé, étant donné que la Corporation ne détenait plus les actifs en question. Par ailleurs, un dividende de 561 616 \$ a été versé en 2014 à partir du surplus d'apport en lien avec le dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de GM qui a été versé, ce qui correspondait à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport.

## 13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	2015		2014	
Variation des débiteurs	18 240	\$	19 680	\$
Variation des stocks	(1 910)		623	
Variation des charges payées d'avance	37		28	
Variation des créditeurs et charges à payer	8 252		123	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	24 619	\$	20 454	\$
Liée aux :				
Activités d'exploitation	6 568	\$	24 870	\$
Activités d'investissement	18 051		(4 416)	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	24 619	\$	20 454	\$

En 2014, un dividende de 466 989 \$ a été déclaré à partir du surplus d'apport et ce montant a été porté au poste « Dividende à verser » au 31 décembre 2014. Le dividende a été versé en 2015. Comme il a été mentionné à la note 9, la Corporation a versé un dividende en nature en 2014, sous forme de 36 694 915 actions ordinaires d'une juste valeur de 1 419 715 \$, dont une tranche de 858 099 \$ a été payée à même le déficit accumulé et une autre tranche de 561 616 \$ à même le surplus d'apport.

## 14. Produit net tiré du pétrole brut et frais de production et charges d'exploitation

a) Le produit net tiré du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaille comme suit :

	2015		2014	
Produit brut tiré du pétrole brut	168 484	\$	404 020	\$
Moins les frais de commercialisation	(386)		(348)	
Moins les redevances	(31 306)		(108 207)	
Moins la participation au bénéfice net	(9 030)		(33 122)	
Produit net tiré du pétrole brut	127 762	\$	262 343	\$

### b) Redevances

La SGCH verse des redevances une fois par mois à la Province sur les produits qu'elle génère sur la production du projet Hibernia conformément à deux accords de redevances qui régissent les zones de licence qui s'appliquent. Ces deux accords comprennent des redevances progressives, dont une redevance brute, une redevance nette et une redevance supplémentaire. Bien que les taux de redevances stipulés varient de 5 % du produit brut de transfert à plus de 40 % du produit net de transfert selon la zone de redevances, la plupart des produits de la Société pour 2015 étaient grevés d'un taux de redevances de 30 % sur le produit net de transfert. Le produit brut de transfert reflète les produits bruts ajustés pour tenir compte des coûts de transport admissibles alors que les produits nets de transfert se rapportent aux produits bruts de transfert ajustés pour tenir compte des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles. En 2015, les redevances ont totalisé en moyenne 19 % du produit brut (27 % en 2014).

### c) Participation au bénéfice net

La SGCH est également partie à un accord de participation au bénéfice net qui prévoit le versement mensuel d'une participation au bénéfice net au gouvernement du Canada par tous les propriétaires du projet Hibernia. La participation au bénéfice net est fondée sur 10 % des produits nets (les produits bruts ajustés pour tenir compte des coûts de transport, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles). En 2015, les versements au titre de la participation au bénéfice net s'établissaient en moyenne à 5 % des produits bruts (8 % en 2014).

d) Les frais de production et les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivants :

	2015		2014	
Frais de production et charges d'exploitation liés au compte conjoint d'Hibernia	20 617	\$	21 039	\$
Transport du pétrole brut	5 884		5 520	
Frais d'utilisation des installations après déduction de la participation accessoire au bénéfice net	(1 654)		(465)	
Total des frais de production et des charges d'exploitation	24 847	\$	26 094	\$

## 15. Engagements

- a) Les engagements de la SGCH au 31 décembre 2015 sont résumés dans le tableau qui suit et ils incluent le transport du pétrole brut et les engagements de transbordement, la quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels du projet Hibernia (le forage, les puits et les services connexes, y compris les hélicoptères et les navires de soutien) et les contrats de location simple pour ses bureaux et la quote-part lui revenant des bureaux de la SEDH :

	2016	2017 à 2020	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement i)	5 506 \$	19 187 \$	43 317 \$	68 010 \$
Contrats liés au projet Hibernia	21 339	13 136	6 104	40 579
Bureaux	543	1 481	–	2 024
<b>Total des engagements</b>	<b>27 388 \$</b>	<b>33 804 \$</b>	<b>49 421 \$</b>	<b>110 613 \$</b>

- i) Le 1<sup>er</sup> juin 2015, dans le cadre du projet d'instauration d'un système de transport et de transbordement desservant le bassin, soit le projet Basin Wide Transportation and Transshipment System (« BWTTS »), auquel participent d'autres producteurs de pétrole de la côte Est du Canada, la SGCH a conclu un engagement à long terme pour des services de transport du pétrole, lequel est défini par un contrat d'affrètement. Le contrat d'affrètement a une durée de 15 ans et comporte un engagement pour l'affrètement au voyage de pétroliers-navettes exploités par un tiers prestataire de service d'expédition, Teekay (Atlantic) Chartering (« Teekay ») mis à la disposition de la SGCH à Hibernia. Cet engagement diffère de l'affrètement à temps au taux fixe de 25 % et du contrat de location-acquisition que la SGCH avait souscrits relativement au pétrolier-navette Mattea, lesquels ont fait l'objet d'une novation en faveur de Teekay le 1<sup>er</sup> juin 2015. Les coûts d'engagement comprennent une estimation des coûts du combustible, laquelle peut varier.

Parallèlement au BWTTS, la SGCH a également modifié et prorogé son entente de services de capacité de production réservée pour le terminal de Newfoundland Transshipment Limited. La version révisée de l'entente a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2015 pour une durée de 15 ans.

Les coûts afférents à l'engagement défini par le contrat d'affrètement d'une durée de 15 ans que la SGCH devra assumer sont présentés dans le tableau ci-dessus. Toutefois, une des clauses prévoit que, si les prévisions sur le plan de la production communiquées à Teekay sont de néant, la Société ne serait tenue d'assumer les coûts afférents au contrat d'affrètement des 27 à 39 mois suivants (soit trois ans explicitement) seulement.

- b) La SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 \$ afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu de fournir une preuve de solvabilité à l'OCTLHE advenant d'éventuels litiges aux termes de certains articles de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve. L'autorisation d'exploitation de l'exploitant a été prolongée jusqu'au 30 octobre 2018 et le billet viendra à échéance le 30 avril 2016. Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet au cours des exercices 2015 et 2014. La quote-part de cet engagement revenant à la SGCH s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires d'Hibernia sont tenus de fournir une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant auprès de l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en trésorerie d'un montant brut de 30 000 \$. La quote-part de cet engagement revenant à la SGCH s'élève à 2 550 \$ et elle a satisfait à cette exigence au moyen d'un compte de garantie bloqué de 2 550 \$ (note 7). Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun prélèvement n'avait été effectué sur le compte de garantie bloqué.

## 16. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

La SGCH est partie à un différend contractuel, dont l'issue dépend des procédures confidentielles de règlement de différends. La SGCH ne présente pas son estimation de l'incidence financière, le cas échéant, de ce différend étant donné que la présentation de cette information pourrait porter préjudice à la SGCH. Selon l'information actuellement disponible, et après avoir consulté des conseillers juridiques externes, la direction est d'avis que le règlement éventuel devrait être favorable à la SGCH. Par conséquent, aucun montant n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

En mars 2015, la CDEV a reçu une assignation devant le tribunal pour une poursuite intentée en 2014 en République du Panama contre Multidata Systems International Inc., Nordion Inc. et la CDEV. Les demandeurs ont fait valoir dans leur poursuite que les défendeurs sont responsables des blessures subies en raison d'une surexposition aux radiations émises par du matériel alors qu'ils recevaient des traitements dans une clinique du Panama. La direction est d'avis qu'il est improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire au titre de cette poursuite; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

## 17. Gestion du capital

Pour la Corporation, sa structure du capital est composée du total des capitaux propres de 453 154 \$ (3 319 121 \$ en 2014), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global et le déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des activités générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations.

La SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. En 2015, la SGCH a maintenu des niveaux plus élevés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en raison de la faiblesse des prix du pétrole et pour s'assurer du financement intégral de son programme de dépenses en investissement.

Pour sa part, CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations.

Au cours de l'exercice, GEN a vendu le solde de ses placements et a versé la majeure partie du produit aux actionnaires au moyen d'un dividende. GEN maintient actuellement un solde de trésorerie pour financer les activités minimales et les éventualités potentielles.

Au cours de l'exercice, la Corporation a augmenté son solde de trésorerie pour compenser la baisse des dividendes de GEN et la diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de SGCH. Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe.

## 18. Risques auxquels est exposée la Corporation

### Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit de l'information sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties contractantes manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. La SGCH a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec le négociant, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des acheteurs ayant de solides antécédents en matière de crédit et qu'elle utilise, le cas échéant, des outils pour atténuer le risque de crédit. Le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable. Du montant total des débiteurs, une proportion de 68 % (58 % en 2014) est liée à des sommes à recevoir de la part du négociant, lesquelles ont toutes été recouvrées après la date de clôture de l'exercice. Les sommes à recevoir restantes au 31 décembre 2015 comprennent essentiellement des crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH) à recevoir et des appels de fonds à recevoir, lesquels représentent des avances de fonds à l'exploitant du projet Hibernia pour les activités d'investissement et d'exploitation. Ces sommes à recevoir seront utilisées à mesure que les montants sont dépensés par l'exploitant.

La valeur comptable des débiteurs ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à en constituer ni en 2015 ni en 2014. Aux 31 décembre, les débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2015		2014	
Non réglées depuis moins de 120 jours	19 508	\$	38 514	\$
Non réglées depuis plus de 120 jours	777		11	
Total des débiteurs	20 285	\$	38 525	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, sont confiés à de grandes banques à charte canadiennes. Tous les équivalents de trésorerie sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements professionnels ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles. Les dettes fournisseurs sont généralement exigibles au plus tard 30 jours après la facturation.

La situation de la Corporation en matière de liquidité dépend de ses flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés à la participation directe dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions en matière de charges d'exploitation et de dépenses d'investissement futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 244 795 \$ au 31 décembre 2015 (609 420 \$ en 2014), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir la liquidité des filiales, certaines charges d'exploitation et certains engagements des filiales peuvent être financés par des apports en capital de la Corporation.

#### c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché et comprend le risque de change, le risque marchandises, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

## 18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

La Corporation n'a recours à aucun instrument dérivé, comme les swaps de taux d'intérêt ou les contrats de change à terme, ni à aucun autre outil ou stratégie pour gérer ses risques liés au marché.

### *i) Risque de change*

La Corporation est exposée au risque de change eu égard aux produits, à certaines dépenses et aux instruments financiers libellés en dollars américains.

Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport à celui du dollar canadien pourrait avoir une incidence importante sur les produits. Selon les estimations, si le dollar canadien se raffermirait de 1 % par rapport au dollar américain, le bénéfice de la Corporation reculerait de 936 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (1 963 \$ en 2014), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change. Si le dollar canadien fluctuait de 1 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, le bénéfice serait touché à hauteur de 281 \$ (6 090 \$ en 2014), tandis que les autres composantes des capitaux propres le seraient à hauteur de néant (25 613 \$ en 2014).

### *ii) Risque marchandises*

La performance financière de la SGCH est étroitement liée aux prix du pétrole brut (y compris les écarts). Toute la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la Corporation au risque de fluctuation des prix et aux fluctuations des produits en découlant. Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat lié aux prix des marchandises. Selon les estimations, une baisse de 10 % du prix du pétrole réalisé entraînerait une diminution de 9 361 \$ du résultat global de la SGCH pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (19 627 \$ en 2014), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

### *iii) Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à un taux fixe. Ce risque n'est pas considéré comme étant important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 1 % du total de ses produits.

## 18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

### c) Risque de marché (suite)

#### iv) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché. Puisque toutes les actions ordinaires de GM ont été vendues au cours de l'exercice, la Corporation n'est plus exposée à ce risque.

### d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers de la Corporation présentée selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

	Total	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
31 décembre 2015				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	119 462	\$ 119 462	\$ -	\$ -
<b>Total</b>	<b>119 462</b>	<b>\$ 119 462</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>
31 décembre 2014				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	118 861	\$ 118 861	\$ -	\$ -
Actions ordinaires de GM	2 971 370	2 971 370	-	-
<b>Total</b>	<b>3 090 231</b>	<b>\$ 3 090 231</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des dividendes à verser se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun virement entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.



## 19. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la CDEV a déclaré des dividendes de 3 264 126 \$ payables au gouvernement du Canada, dont une tranche de 1 123 233 \$ a été payée à partir du surplus d'apport (2 165 102 \$, dont 1 028 605 \$ ont été payés à partir du surplus d'apport en 2014).

Le 22 décembre 2014, la Société a déclaré et versé un dividende en nature sous forme de 36 694 915 actions ordinaires de GM. Ces actions ont été remises directement à la Province d'Ontario selon les instructions du gouvernement du Canada, l'unique actionnaire de la CDEV.

### a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages autres qu'en trésorerie.

Aucune somme n'a été versée aux principaux dirigeants relativement à des avantages postérieurs à l'emploi, à d'autres avantages à long terme, à des indemnités de fin de contrat de travail ou à un paiement fondé sur des actions.

	2015		2014	
La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :				
Salaire, autres avantages à court terme, jetons de présence	2 721	\$	2 881	\$

### b) Autres transactions avec des parties liées ayant une incidence sur le bénéfice

	2015		2014	
Produits d'intérêts – compte du Trésor du Canada	601	\$	981	\$

### c) Éléments ayant une incidence sur l'état de la situation financière

	2015		2014	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	119 462	\$	118 861	\$
Dividende à verser	–	\$	466 989	\$

## 20. Informations supplémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH, comme suit :

	2015		2014	
<b>État de la situation financière</b>				
Actifs				
Courants	172 948	\$	166 515	\$
Non courants	337 921		276 880	
	510 869		443 395	
Passifs				
Courants	35 960		27 080	
Non courants	130 914		95 936	
	166 874		123 016	
Capitaux propres	343 995		320 379	
	510 869	\$	443 395	\$
<b>État du résultat global</b>				
Produits				
Produit net tiré du pétrole brut	127 762	\$	262 343	\$
Autres produits	5 899		1 584	
Charges				
Total des charges	(59 257)		(77 306)	
Impôt sur le résultat	(20 788)		(51 621)	
Résultat global	53 616	\$	135 000	\$
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>				
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités d'exploitation	96 392	\$	189 985	\$
Activités de financement	(30 000)		(99 014)	
Activités d'investissement	(41 825)		(53 094)	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 567	\$	37 877	\$

## 21. Événement postérieur à la date de clôture

Le 26 février 2016, la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* est entrée en vigueur. Ces dispositions législatives augmentent le montant de la preuve de solvabilité que doivent fournir les propriétaires de Hibernia à l'OCTLHE au titre de l'autorisation de forer et de l'autorisation d'exploitation délivrées pour le projet Hibernia. La quote-part de la responsabilité financière de la SGCH s'est élevée à 14 227 \$, ce qui comprend un montant de 8 500 \$ au titre de l'autorisation d'exploitation et un montant de 5 727 \$ au titre de l'autorisation de forer pour le secteur unitaire du PSH. La SGCH a respecté ces exigences au moyen de l'émission de lettres de crédit pour les montants respectifs de Hibernia et du secteur unitaire du PSH le 24 février 2016, chacune garantie par un compte de garantie en trésorerie. L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur la trésorerie détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. La convention d'entiercement précédente et le compte de garantie en trésorerie de 2 550 \$ au titre de la preuve de solvabilité établie à l'égard des dispositions législatives précédentes seront résiliés et les fonds détenus en main tierce seront retournés à la Société.



---

Canada Development  
Investment Corporation

La Corporation de développement  
des investissements du Canada